



Impasse Séraphin Morand
39410 SAINT-AUBIN
Tel : 03 84 70 02 65
Courriel : maternelle.saint-aubin@ac-besancon.fr

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE SAINT AUBIN

Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants domiciliés sur les communes d'Aumur, Peseux, Saint Loup et Saint Aubin. Elles se feront, **par courrier, jusqu'à la fin mai.**

Pour enregistrer l'inscription de votre enfant, merci de faire parvenir le plus rapidement possible à l'école l'ensemble des documents ci-dessous dûment complétés.

Récapitulatif des documents nécessaires à l'inscription de votre enfant :

- **la fiche d'inscription dûment remplie (annexe1),**
- **et, si nécessaire, la fiche de renseignements pour l'inscription d'un élève de parents séparés(annexe 2)**
- **une photocopie du livret de famille (les parents et l'enfant)**
- **le coupon réponse pour la journée d'accueil (ci-dessous)**
- **un certificat médical attestant que toutes les vaccinations sont à jour.**

Les enfants nés en 2017 seront enregistrés sur une liste d'attente et, dans ce cas, nous vous ferons savoir fin juin si votre enfant est admis ou non.

Pour les parents qui souhaitent visiter l'école et rencontrer les enseignantes, rendez-vous est donné le **mardi 4 juin de 16h 30 à 17h30.**

Organisation de l'accueil :

Les enseignantes seront disponibles pour répondre au mieux à vos questions. Vous pourrez visiter l'école librement. Quelques jeux seront installés dans la classe pour permettre aux enfants de jouer avec leurs parents. Ce temps de jeu facilite la dédramatisation de l'école et donc l'adaptation des enfants à ce nouvel environnement.

La durée de cet accueil est d'une heure environ.

Si vous souhaitez participer à ce temps d'accueil, merci de nous le faire savoir en complétant le coupon ci-joint.

Pour toute information supplémentaire, merci de contacter l'école maternelle au 03 84 70 02 65.

✂-----

Participation à la journée d'accueil : mardi 4 juin à 16h30

Nom, prénom de l'enfant : _____

Cette journée d'accueil est facultative (contrairement à l'inscription par courrier qui est obligatoire) mais nous vous conseillons vivement d'y participer pour que votre enfant puisse bénéficier d'un premier contact avec l'école qu'il fréquentera à la rentrée.